DEVRA-T-ON SE RÉSIGNER À TOUJOURS MOINS DE SOINS ?

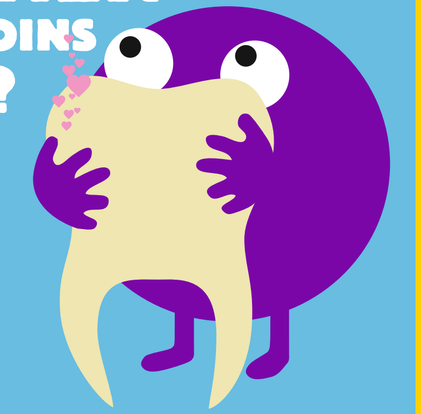

Dépassements d'honoraires, franchises, des coûts croissants… Et les agents publics ne sont pas épargnés.

FAITS

Un régime de base insuffisant

Les agents publics ont comme tous leurs concitoyens des besoins en santé. Leur couverture obligatoire ne suffit plus à couvrir des restes à charge de plus en plus importants (déremboursements, ticket modérateur, franchises).

Une baisse du pouvoir d'achat

Depuis le 1er juillet 2010, le point d'indice est gelé. La hausse des prix et la stagnation des salaires provoquent une baisse de pouvoir d'achat pour 5,4 millions d'agents publics titulaires ou non, laquelle concerne aussi les retraités. Cette précarisation est un frein à l'accès aux soins.

EFFETS

Une complémentaire indispensable

Du fait de son affaiblissement, la Sécurité sociale n'apporte hélas qu'un remboursement partiel, notamment dans la médecine de tous les jours. Pour limiter le reste à charge, le recours à la complémentaire santé devient indispensable.

Un renoncement aux soins

Un tiers des assurés diffère ou renonce à des soins pour des raisons financières, en particulier en soins optiques ou dentaires. Les agents publics sont évidemment concernés.

Les mutuelles de la fonction publique vont plus loin que les complémentaires santé classiques, elles font aussi de la prévention et assurent les risques lourds.

17228_MFP_Triptyque2.indd 1-3

DÉFENDONS NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE !

La MFP et les organisations syndicales de la fonction publique défendent avant tout une Sécurité sociale de haut niveau pour toutes et tous. En complément, elles militent ensemble pour le renforcement d'une couverture sociale plus solidaire et plus juste au sein de la fonction publique.

En tant qu'agents actifs ou retraités de la fonction publique, vous avez volontairement et librement confié votre protection complémentaire et celle de votre famille à votre mutuelle professionnelle. Pour un certain nombre d'entre vous, votre mutuelle assure aussi la gestion de votre régime obligatoire de Sécurité sociale.

Vous êtes attachés à ce modèle d'organisation qui vous apporte une plus grande cohérence dans la prise en charge et le suivi de votre santé. Il subit des tentatives permanentes de remise en cause, comme en témoigne le récent débat budgétaire sur la santé.

Les arguments avancés, pour ne pas dire "ressassés", tant les attaques contre le régime social des agents publics sont récurrentes, sont plus que contestables et ne reposent sur aucune réalité objective.

À moins, une fois encore, que l'on ne veuille supprimer un prétendu avantage dont vous bénéficieriez ? D'ailleurs, lequel en matière de protection sociale ?

Celui d'être, comme tous les autres citoyens, confrontés aux difficultés d'accès aux soins, voire contraints d'y renoncer pour des raisons financières ?

Celui de ne bénéficier d'aucune aide significative de la part des employeurs publics pour accéder à une complémentaire santé ?

Alors, pourquoi vouloir remettre en cause ce qui fonctionne, si ce n'est pour "stimuler" un marché et le livrer aux appétits des assureurs lucratifs si prompts à sélectionner les "bons risques" et à laisser tous les autres, notamment les plus fragilisés, sur le bord du chemin.

Pour lutter contre la logique en cours de marchandisation de votre protection sociale, la MFP et les organisations syndicales de la fonction publique se mobilisent pour préserver les modèles solidaires que vous avez construits.

Nous avons tous besoin les uns des autres pour nous faire entendre.

RETROUVONS-NOUS SUR MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE !

MFP MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

o4-5 Décembre 2015 - Crédits photos: Oko, Gettyimages, The noun project

AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE ?

MFP MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

17/12/2015 14:07

NOTRE PROTECTION SOCIALE N'EST-ELLE PAS FRAGILE ?

Les idées reçues sont légion sur les avantages qui seraient les nôtres. Sommes-nous si bien protégés ?

PUBLIC

Un accès hétérogène pour les agents de la fonction publique

L'accès à une complémentaire santé demeure facultatif pour les agents publics et le soutien de leur employeur n'est pas automatique.

Pas de traitement de faveur

Aucun régime social ou fiscal de faveur. Le financement par l'employeur public représente en moyenne 3 % de la complémentaire de ses agents…

Des aides publiques parcimonieuses

Seuls 50 millions d'euros sur près de 5 milliards d'euros d'aides publiques sont alloués. Plus de la moitié des agents publics bénéficient de moins de 6 euros par an et par agent.

PRIVÉ

Une complémentaire santé pour tous

Le législateur généralise au 1er janvier 2016 l'accès à une complémentaire santé pour tous les salariés d'entreprise… laissant de côté inactifs, sans emploi et agents publics.

Un régime plus favorable

L'accès à la complémentaire est financé à hauteur de 50 % minimum par l'employeur. Ce financement est en partie exonéré de cotisations sociales.

Des aides publiques plus généreuses

Les entreprises du secteur privé bénéficient d'aides publiques nettement plus généreuses pour l'acquisition d'une complémentaire santé par leurs salariés.

Tous nos besoins de protection sociale ne sont pas couverts par notre statut, les mutuelles de la fonction publique sont organisées pour pallier ces insuffisances.

QUI NOUS PROTÈGE LE MIEUX, NOTRE MUTUELLE OU UN ASSUREUR ?

Nous intéressons les assureurs lucratifs, mais sont-ils intéressants pour nous ?

MUTUELLE

Une logique humaniste

Le principe fondateur des mutuelles est la solidarité entre générations, entre revenus, entre malades et bien portants. L'adhésion est possible sans questionnaire médical et sans limite d'âge. Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles redistribuent leurs excédents à leurs adhérents.

Une offre adaptée

Les mutuelles de la fonction publique connaissent bien leurs adhérents. Enseignants, militaires, aides-soignantes ou agents des collectivités territoriales… autant de métiers aux risques spécifiques. L'écoute est experte, les solutions sont adaptées, globales et conçues pour du long terme.

Une responsabilisation et une régulation tarifaire

Avec les réseaux de soins mutualistes incitant les usagers à consulter des médecins engagés sur des normes de qualité et des tarifs plafonds, les mutuelles participent à un meilleur accès aux soins.

ASSUREUR

Une logique de marché

Les assurances sont des entreprises capitalistes qui rendent compte à leurs actionnaires et doivent générer du profit pour ces derniers. Leur approche est commerciale et génère des exclusions, notamment lors du passage à la retraite.

Une offre segmentée individualisée

La logique assurantielle favorise la segmentation et l'individualisation des risques puisque chacun cotise en fonction de son état de santé, de sa situation et de son âge. C'est le contraire des mutuelles… Pas étonnant que les assurances protègent si peu de retraités ! Ou alors à quel prix ?

Une marchandisation de la santé

Le niveau de prise en charge proposé, très inflationniste, ne participe pas à limiter les dépassements d'honoraires, ni les montants des restes à charge pour les assurés. Les plus fragiles sont ainsi écartés de l'accès aux soins.

Face au consumérisme et à l'individualisme, le modèle mutualiste révèle ses vertus protectrices pour tous, particulièrement en cette période de crise.

POURQUOI DÉFENDRE NOTRE PROTECTION SOCIALE ?

Notre modèle est important pour nous et nos proches. Ce n'est pas une défense du passé, c'est une vision pour l'avenir.

AUJOURD'HUI

Un modèle solidaire

Les agents publics ont librement et volontairement construit et organisé leur protection sociale. Ils ont fait confiance à leurs mutuelles professionnelles pour porter un modèle solidaire adapté à leurs besoins.

Une réponse à des carences

La mutualisation des risques bénéficie à tous et a besoin de tous pour garantir une protection sociale de qualité au travers de services de proximité et de garanties adaptées en matière de prévoyance et de dépendance.

DEMAIN

Une recherche de profit

Au nom de la stimulation du marché, le pouvoir politique tente de remettre en cause le modèle de protection sociale que nous avons bâti et qui a fait ses preuves.

Une fragilité face aux risques

La remise en cause de notre modèle de protection sociale, derrière lequel se profile une possible remise en cause du statut de la fonction publique, risque de nous fragiliser face aux risques sociaux et de santé alors que nous sommes loin d'être des privilégiés.

Si les assureurs lucratifs entrent sur le marché de la fonction publique, ils se concentreront sur les "bons risques" (assurés plutôt jeunes et en bonne santé), au détriment de tous les autres, et notamment des plus fragiles.

17228_MIF_Triptyque2.indd 4 6 17/12/2015 14:07